

Elections municipales 2020

Comment développer les mobilités actives dans votre commune ?

les propositions de l'ADAV pour les communes de la CABBALR



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France avec qui elle a signé des conventions de partenariat.

Au 31 décembre 2018, l'association comptait exactement 2111 adhérents.

L'utilisation fréquente du vélo pour les déplacements en ville est très bonne pour la santé, (le plan national vélo de janvier 2012 indiquait que l'augmentation de 1 % de l'usage du vélo diminue d'environ 1 milliard d'euros les dépenses de la sécurité sociale), le budget des ménages, la planète (diminution de la pollution atmosphérique et des GES), la diminution du bruit.

Elle facilite la convivialité et, pour les scolaires, leur permet d'être plus attentifs en classe et donc de mieux travailler. Les déplacements à pied, sur des distances plus courtes, apportent les mêmes types d'avantages. Tous les aménagements et mesures prises pour apaiser la circulation (ex: zones de rencontres et zones 30) ne nécessitent pas toujours des aménagements spécifiques pour les cyclistes (en dehors des double-sens cyclables) et sont à privilégier. Les axes structurants doivent être équipés prioritairement d'aménagements sous la forme de pistes. La réalisation d'un schéma directeur vélo permettrait d'avoir une vision à long terme ainsi qu'une planification des aménagements.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de vélos en milieu rural ou urbain, associée à une circulation motorisée apaisée rend la rue plus sûre.

Les espaces dédiés aux piétons et PMR doivent leur être utilisables et réservés.

En juin 2019, l'Association Droit au vélo – ADAV a réuni ses adhérents et sympathisants pour répondre à cette question: **si vous étiez élu (ou réélu) maire demain, que feriez-vous en priorité dans votre commune ?**

Vous trouverez ici les propositions du groupe de travail. Nous invitons chaque candidat à les reprendre dans ses engagements.

Association droit au vélo - ADAV
23 rue Gosselet
59000 Lille
03 20 86 17 25
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org



ENCOURAGER LA MOBILITÉ ACTIVE



Pour encourager les déplacements à pied et à vélo, nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons. Leurs itinéraires doivent être sécurisés, agréables et sans obstacles.

- pour parvenir à cet objectif, nous apaiserons la circulation automobile :
 - par la généralisation des zones 30 : le 30km/h en ville doit devenir la règle et les vitesses supérieures l'exception. Pour inciter au respect de ces vitesses, nous mettrons en service des radars pédagogiques et des aménagements tels que des plateaux surélevés
 - En zone résidentielle, nous limiterons le trafic automobile de transit par l'implantation de zones à trafic limité et par une imperméabilité de certains quartiers entre eux pour contraindre le trafic automobile afin de faciliter la mobilité active et une vie de quartier apaisée

- Nous sanctuariserons les zones de rencontre
- Nous réaménagerons les chaussées jugées dangereuses

• Nous garantirons à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo ; pour cela nous créerons un droit opposable pour tout écolier, collégien, lycéen désireux de se rendre dans son centre d'enseignement à pied ou à vélo. Nous organiserons dans chaque école primaire des cours et sorties en vélo. Nous assurerons également de la communication positive sur la mobilité active dans les écoles. Enfin, nous apaiserons le trafic aux abords des établissements scolaires

• Nous encouragerons les employeurs à mettre en place le forfait mobilité durable et nous les aiderons à la mise en place d'un plan de mobilité dans leur entreprise

• A l'interne des services municipaux, nous inciterons les agents aux déplacements à pied ou à vélo : mise en place de formation et de sensibilisation, accompagnement de sorties scolaires par le personnel municipal, développement d'une flotte de vélos de service

• Nous mènerons des campagnes de communication fortes sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie

• Nous organiserons des journées sans voiture

• Nous étudierons, le cas échéant, la suppression de certains feux tricolores, uniquement destinés à réguler le trafic automobile au détriment des piétons et des cyclistes

• Sols boueux, rupture de parcours, dangers, les travaux de voiries mal gérés peuvent être un cauchemar pour les cyclistes et les piétons. Au-delà de la signature de l'arrêté autorisant les travaux, nous veillerons à ce que tout soit mis en oeuvre pour assurer la sécurité et le confort des déplacements des personnes à mobilité réduite, des piétons et des cyclistes. Ainsi, nous mettrons en place des passages provisoires pour les piétons qui soient les plus directs possibles.

• En lien avec les associations cyclistes et piétonnes, nous encouragerons les initiatives innovantes pour favoriser le développement de la marche et du vélo

• Nous mettrons en place un budget participatif dédié à la pratique du vélo et de la marche

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS A VÉLO

Pour développer la pratique du vélo sur la commune, nous multiplierons les aménagements cyclables sur la commune en priorisant de véritables pistes cyclables, accessibles par tous types de cyclistes quelque soit leur âge. Nous les privilégierons larges et prioritaires aux intersections et veillerons à ce qu'elles ne soient pas occupées par du stationnement illégal ou par des poubelles. Ces pistes intégreront un futur réseau cyclable structurant (réseau express vélo). Ces voies dédiées aux vélos devront prévoir une place suffisante pour les carrioles destinées au transport d'enfants

• Quand la création de pistes n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de bandes cyclables, qui à la différence des pistes ne sont pas séparées physiquement des voies de circulation générales.

• Dans chaque sens unique, sauf impossibilité manifeste, nous mettrons en place des doubles sens



cyclables. Ceux-ci ont l'avantage d'apporter des « raccourcis » aux cyclistes, d'apaiser la circulation, de diminuer le nombre de carrefours à franchir et bien souvent d'éviter des voies à plus grande circulation.

- De plus, le cas échéant, tous les couloirs bus seront ouverts aux cyclistes comme cela se fait déjà dans la plupart des agglomérations de la région (Dunkerque, Lille, Maubeuge) sans causer le moindre problème de cohabitation.

- Lorsque la voirie et la circulation le permettent, nous développerons des chaudières (chaussée à circulation douce sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe)

- Nous expérimenterons également les vélorues comme cela est déjà très répandu chez nos voisins belges et néerlandais. Dans ces zones de circulation apaisée, le vélo ne peut être dépassé par les voitures.

- Enfin, les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et sous condition que les trottoirs soient très larges

- Pour améliorer la sécurité lors des déplacements des cyclistes, nous aménagerons les carrefours à feux lorsque leur maintien semble indispensable par la systématisation des sas-vélos et des « cédez-le passage cycliste au feu », nous expérimenterons la suppression des répétiteurs de feux et nous expérimenterons le remplacement de stops par des cédez-le-passage sur les aménagements cyclables, nous mettrons en place des voies vertes continues et non morcelées (les voies vertes sont actuellement généralement interrompues aux intersections)

- Nous traiterons également les points noirs repérés par les usagers et sur les giratoires où cela est possible, nous aménagerons des anneaux double sens

- Nous ferons respecter les aménagements cyclables en luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communication ne donnent pas assez de résultats, nous mènerons des actions plus coercitives.



- Le risque de vol est un frein très important au développement du vélo. C'est un des sujets qui revient souvent en premier lors des échanges avec les cyclistes. Pour lever ce frein, nous généraliserons les arceaux vélo à proximité des établissements publics et des commerces et des services à la population (Ex : les soins médicaux). Nous ferons respecter la loi qui rend obligatoire la construction d'un parking vélo dans les nouveaux immeubles et constructions publiques.

- Comme cela sera prochainement imposé par la loi afin de sécuriser les traversées des piétons en améliorant leur visibilité, les abords de tous les passages piétons seront équipés d'arceaux vélos et une « zone tampon de sécurité » de 2 à 5 mètres devant chaque passage pour piétons sera matérialisée . De

plus, lors des événements, nous mettrons en place un espace de stationnement vélo gardé. Des abris vélos résidentiels seront aussi proposés aux riverains qui ne peuvent stationner leur vélo à domicile. Enfin, une grande concertation sera engagée avec les bailleurs, les promoteurs immobiliers et les chefs d'entreprises pour développer fortement des stationnements sécurisés adaptés à chaque situation. Nous installerons également des arceaux à l'extérieur et à l'intérieur des établissements scolaires

- Il existe parfois des itinéraires alternatifs intéressants... mais ils sont connus des seuls habitants du secteur ! Nous indiquerons donc des itinéraires cyclables conseillés en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement). De plus, nous offrirons aux cyclistes des accès rapides et sécurisés pour des déplacements fonctionnels par des aménagements (ex double sens cyclable) et une signalétique appropriée vers les communes limitrophes, panneaux indicatifs pour la direction...)

- Nous étudierons des accès apaisants pour des déplacements touristiques par des interventions sur le domaine public, et, si cela est possible privé, vers des poumons verts, des points d'eau, des secteurs plus ruraux

- Conformément aux demandes des cyclistes, nous veillerons à l'entretien des aménagements cyclables, en particulier l'entretien des marquages au sol délimitant les zones dédiées à la mobilité active (ex: sas vélo et bande cyclable et à la mise en place d'une signalisation verticale conforme au code de la route (Ex : pour les DSC, doubles sens cyclables).

- Une aide à l'achat (élargie aux vélos classiques et aux vélocargos) sera également étudiée, et aux accessoires

- Nous proposerons des animations autour du vélo dans les écoles, les centres sociaux et les centres aérés

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS À PIED



Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bénéfique à ceux qui la pratiquent mais l'est aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité. Elle est parfaitement complémentaire aux déplacements à vélo et en transport en commun. Peu consommatrice d'espace, elle répond aux besoins de densification des villes.

- Ainsi, nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (poteaux, poubelles, voitures ...). Une personne en fauteuil roulant ou une personne âgée doit pouvoir se déplacer facilement partout, Ainsi, nous procéderons à la révision du stationnement automobile sur les trottoirs en vue de laisser plus de place aux piétons
- nous aménagerons des trottoirs : élargissement des trottoirs et abaissement des bordures à zéro et dalles podotactiles
- Pour promouvoir la marche et la rue comme espace de vie en commun, nous organiserons des « rues aux enfants ».
- Nous veillerons également aux traversées piétonnes pour qu'elles soient sécurisées et de durée suffisamment longue quand elles sont gérées par feu.

AGIR AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

- Nous encouragerons la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à la création d'un outil de signalement des dysfonctionnements
- Nous encouragerons la création de liaisons intercommunales
- Nous demanderons à la Communauté d'agglomération la mise en place d'un réseau de points nœuds vélos, dont le plus proche actuellement est sur le canal d'Aire, à moins de 5 kms de Béthune
- Nous mettrons en place des groupes de travail marche et vélo dans notre commune et avec les municipalités voisines, experts d'usage, experts techniques. Il serait composé des décideurs de la ville en matière d'aménagements liés à la circulation, des services techniques (ville et, en fonction des besoins, de l'agglomération, du SMTAG et du CD 62) et de l'ADAV. Il se réunirait tous les trois mois et en cas d'urgence, pour faire le point de l'avancement des travaux, et présenter les travaux prévus.
- un élu « référent vélo » sera spécifiquement chargé des mobilités actives et des PMR. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élus de sa commune et à faire remonter ces problématiques au niveau de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay et au sein des instances de mobilité. Dans toutes les communes, le vélo doit devenir une solution complémentaire aux transports en commun.
- nous inciterons la communauté d'agglomération à voter un budget vélo conséquent pour créer des aménagements mais aussi pour aider les habitants à l'acquisition d'un vélo. L'état et l'Union européenne doivent être sollicités pour financements à chaque fois que cela sera possible.
- Nous analyserons tous les accidents de la circulation pour en tirer des mesures de prévention

Pour que ces engagements ne restent pas à l'état de simple écrit :

- Nous nous engageons également à établir une concertation permanente sur la pratique des mobilités actives durant le mandat municipal.
 - Nous mènerons une concertation avec les associations de cyclistes, de piétons, de personnes à mobilité réduite, dès les premières phases des projets d'aménagement de voirie et nous leurs communiquerons en temps utile tous les projets de travaux de voiries.
 - Pollution atmosphérique, part modale de la marche et du vélo... nous fixerons des objectifs chiffrés et nous publierons régulièrement les indicateurs